

## Règlement du concours photo « L'eau dans tous ses états »

Maison du Tourisme du Pays de Vesdre & Régionale Natagora Marquisat de Franchimont

**Article 1.** Le concours est organisé par la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre et la Régionale Natagora « Marquisat de Franchimont ». Il se déroule du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2019. Il est ouvert à tout photographe, amateur ou professionnel. Les participants mineurs joindront une autorisation parentale à l'envoi de leurs clichés selon le modèle joint sur le site Web [www.paysdevesdre.be/fr/concours-photos-2019](http://www.paysdevesdre.be/fr/concours-photos-2019). Les membres du jury et les organisateurs ne peuvent participer au concours.

**Article 2.** Les participants doivent s'assurer que les personnes clairement reconnaissables sur les clichés soumis, ont donné l'autorisation d'utiliser leur image par la signature d'un document de renonciation au droit de l'image.

**Article 3.** Le participant atteste sur l'honneur être l'auteur des photographies transmises.

**Article 4.** Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photographies qu'ils jugeraient choquantes ou déplacées.

**Article 5.** Le jury tiendra particulièrement compte du lien avec le thème, du cadrage, de l'originalité du sujet, du traitement de la lumière, de l'esthétique générale et des conditions de prise de vue.

**Article 6.** Le participant autorise la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, ainsi que la Régionale Natagora « Marquisat de Franchimont », à publier ses photographies dans le cadre strict du concours en mentionnant le nom de l'auteur. Pour une autre utilisation, l'accord de l'auteur sera toujours demandé.

**Article 7.** En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne pourrait être engagée du fait de ces modifications. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de toute autre nature.

### Photos acceptées :

Chaque auteur peut présenter un maximum de 10 photographies (toutes catégories confondues) ayant pour thème général : « L'eau dans tous ses états » et prises absolument dans les communes suivantes (faisant partie du Pays de Vesdre et/ou du Marquisat de Franchimont) : Baelen, Dison, Jalhay, La Reid, Limbourg, Pepinster, Polleur, Sart, Solwaster, Spa, Theux, Verviers.

## Catégories :

1. Nature : à l'état pur (ou pas), en compagnie de la faune et de la flore (ou pas), où va l'eau ?
2. Patrimoine : lorsque l'homme bâtit autour de l'eau pour la canaliser, la contraindre, l'embellir, quelle place lui revient-il ?
3. Macro : vue de près, voire de très près, que reste-t-il de l'eau ou que devient-elle ?
4. Abstrait : et quand elle ne ressemble plus à rien, que nous dit l'eau ?

## Envoi des photos :

Chaque candidat remplit le formulaire disponible sur le site Web de la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre : <http://www.paysdevesdre.be/fr/concours-photos-2019>

Il envoie ensuite ses clichés en format JPEG en haute résolution, 1920 dpi pour le côté le plus long, via WeTransfer <https://wetransfer.com> à l'adresse mail suivante : [concours.natagora.franchimont@proximus.be](mailto:concours.natagora.franchimont@proximus.be)

Formats acceptés : rectangulaire, carré, panoramique

Les fichiers « image » sont renommés de la façon suivante :  
nom\_prenom\_titre\_lieu de prise de vue\_N° de catégorie

Date limite d'envoi : 31 août 2019

## Exposition :

En outre, la possibilité est offerte aux candidats sélectionnés d'exposer leur(s) œuvre(s) au Centre Touristique de la Laine et de la Mode du 12 au 27 octobre 2019, ainsi qu'à la Maison de l'Eau.

Le jury sélectionnera les 50 meilleures œuvres en privilégiant un maximum de candidats.

Pour cette exposition, les organisateurs se chargent de l'impression de chaque œuvre retenue sur Dibond de 40 x 60 cm (ou équivalent « format carré ou panoramique »).

Pour les œuvres sélectionnées, il sera demandé aux candidats qui souhaitent participer à l'exposition une participation aux frais d'impression de 20 € par photo. Après l'exposition, chacun récupérera son ou ses tirage(s).

**La participation au concours est gratuite, nous récompenserons un maximum de lauréats par des cadeaux de valeur offerts par nos sponsors.**

Bonne chance à vous ! 😊



Concours-photos 2019 : « L'eau dans tous ses états »

